



Culture  
Environnement  
Habitat & urbanisme  
Emploi  
Cohésion sociale  
Collectivités locales

# L'État dans le département du Nord

Éducation, jeunesse & sports  
Sécurité publique  
Communication interministérielle  
Politique de la ville  
Agriculture  
Infrastructures de transport  
Finances



## Rapport d'activité des services de l'État

2013

# L'activité de l'État dans le Nord en 2013

## SOMMAIRE

■	<i>Préface du Préfet</i> .....	3
■	<i>Les chiffres clés du département du Nord</i> .....	4
■	<i>Un État soucieux de la sécurité de tous</i> .....	7
■	LA SÉCURITÉ PUBLIQUE.....	7
➢	Une priorité d'action inter-services contre les cambriolages et les vols à main armée	7
➢	Des résultats significatifs dans les zones de sécurité prioritaire	8
➢	La prévention de la délinquance, politique publique à part entière	8
■	LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE .....	9
■	LA SÉCURITÉ CIVILE.....	9
➢	La gestion des risques	10
➢	Anticipation et préparation aux crises	10
➢	Politiques de prévention	10
■	LA SÉCURITÉ ET LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR .....	11
■	<i>Un État garant de l'aménagement et de l'équilibre du territoire</i> .....	13
■	LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET DÉVELOPPER UNE OFFRE DE LOGEMENTS ACCESSIBLES.....	13
■	PLANIFIER ET RÉGULER L'URBANISME.....	15
■	AGIR POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT.....	15
■	ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE .....	15
■	SOUTENIR L'AGRICULTURE ET PRÉSERVER LA FORÊT ET LES MILIEUX RURAL ET MARITIME.....	16
➢	Le soutien à l'agriculture	16
➢	La préservation des milieux agricoles et maritimes	16
■	DÉVELOPPER LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES ET MARITIMES.....	17
■	<i>Un État garant de la cohésion sociale</i> .....	18
■	LA POLITIQUE DU LOGEMENT .....	18
➢	Favoriser l'accès au logement demeure une priorité	18
➢	Une meilleure prise en compte des besoins d'hébergement et de logement adapté des personnes défavorisées	19
■	LA MOBILISATION DES DISPOSITIFS D'AIDE .....	19
➢	Protéger les personnes vulnérables et les pupilles	19
➢	Lutter contre les violences faites aux femmes	19
➢	Favoriser le retour à l'emploi des personnes en difficulté	20
➢	Agir en faveur des jeunes	20
➢	Améliorer l'accès à la pratique sportive et assurer la protection des usagers	21
➢	Offrir aux élèves les moyens de mieux apprendre	21
■	LA RÉFORME DE LA POLITIQUE DE LA VILLE.....	22
■	<i>Un État plus performant</i> .....	24
■	UNE PRIORITÉ DONNÉE A L'ACCUEIL .....	24
➢	L'obtention par la préfecture du label Marianne	24
➢	Des démarches Marianne déployées dans de nombreux autres services	24
■	DES ACTIONS CONCRÈTES DE MODERNISATION DE L'ACCUEIL DES USAGERS .....	25
➢	Un effort significatif porté sur l'accueil des personnes handicapés	25
➢	Mais également sur l'accueil des ressortissants étrangers	25
➢	Une écoute des usagers renforcée afin de mieux répondre à leurs attentes	25
■	LE DÉVELOPPEMENT D'UNE NOUVELLE OFFRE DE SERVICE NUMÉRIQUE AUX USAGERS .....	25
➢	L'accueil numérique : de nouvelles offres en ligne pour un service gagnant en proximité	25
➢	L'accueil numérique : un nouvel espace internet départemental	26
➢	L'accueil numérique : un accès aux outils facilité	26
■	DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES POURSUIVANT LEUR MODERNISATION.....	27

# → *Préface du Préfet*

Lille, octobre 2014

**L**e rapport d'activité des services de l'État pour l'année 2013 que j'ai le plaisir de vous adresser retrace, sous une forme synthétique, les principales actions et interventions de l'État conduites sur le territoire départemental.

L'efficacité de l'action de l'État se mesure largement à la qualité du service qu'il rend aux usagers. L'obtention par la Préfecture du label Marianne le 27 mars 2013 en est l'illustration : il vient saluer le travail accompli par les agents mais surtout engage les services dans une logique d'amélioration continue. Des efforts particuliers ont été réalisés pour développer l'offre de service numérique grâce notamment à l'ouverture en 2013 d'un site unique internet des services départementaux de l'État, à l'activation de « flash code » qui contribuent à limiter les déplacements des usagers de la Préfecture, ou enfin à l'informatisation accrue des démarches qui rythment la vie des associations.

Les politiques de l'État engagées localement contribuent au développement des territoires et au maintien de la cohésion sociale. Les efforts financiers de l'État pour conforter l'offre de logements accessibles, le développement des mesures pour préserver les milieux agricoles et les espaces naturels, la modernisation des infrastructures de transports terrestres grâce notamment aux moyens financiers accordés au projet de tramway de Valenciennes, constituent autant d'illustrations de la volonté de l'État de placer son action au cœur des politiques d'aménagement du territoire tout en veillant à préserver les fondements de la cohésion sociale.

À ce titre, le nouveau plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées, cosigné avec le Président du conseil général le 16 mai 2013, est un outil partenarial indispensable au renforcement de l'accès au logement des populations en difficultés.

La réforme de la politique de la ville initiée l'année dernière a pour objectif de simplifier la carte de la géographie prioritaire et les procédures de contractualisation tout en prenant en considération, au sein d'un même document, les enjeux de cohésion sociale, de renouvellement urbain et de développement économique.

Assurer la sécurité des personnes et des biens constitue une des priorités essentielles de l'action de l'État. Parmi les initiatives qui ont marqué l'année 2013, je veux souligner en particulier le plan d'action inter-services contre les cambriolages et les vols à main armée mis en place en septembre 2013 en concertation avec le procureur général ainsi que la stratégie développée au travers du plan départemental de prévention de la délinquance adopté dans un esprit constructif avec les collectivités locales.

Les résultats obtenus dans les deux zones de sécurité prioritaire de Lille d'une part, de Roubaix-Tourcoing-Wattrelos d'autre part, sont encourageants : l'action conjuguée des services de l'État, des élus, des bailleurs sociaux et des responsables du service public des transports a contribué à faire reculer sensiblement le nombre de faits délictueux.



**Jean-François CORDET,**  
préfet de la région Nord - Pas-de-Calais,  
préfet du Nord

# → Les chiffres clés du département du Nord



## La population

Tranche d'âge	Effectifs au 01/01/2013
0 à 19 ans	694 963
20 à 39 ans	696 440
40 à 59 ans	666 888
60 à 74 ans	336 450
75 ans et plus	193 377
<b>Total</b>	<b>2 588 118</b>

Estimation de population au 1er janvier 2013  
par grande classe d'âge

Source : Insee - Estimations de population  
Données provisoires

## La carte administrative

6 arrondissements
79 cantons
650 communes

## L'intercommunalité

2 communautés urbaines
5 communauté d'agglomération
20 EPCI à fiscalité propre
41 communautés de communes
119 syndicats

## Taux de chômage

Taux de chômage localisés par zone d'emploi, en moyenne trimestrielle :  
en France métropole (données CVS)

Libellé de la zone d'emploi	T1 2012	T2 2012	T3 2012	T4 2012	T1 2013	T2 2013	T3 2013	T4 2013
Roubaix-Tourcoing	14,1	14,3	14,4	14,8	15	14,9	14,8	14,6
Lille	10,5	10,7	10,7	11,1	11,2	11,1	11	10,8
Dunkerque	11,9	11,9	12,2	12,4	12,7	12,5	12,5	12,1
La Flandre-Lys	7,7	7,8	8	8,3	8,3	8,3	8,4	7,9
Le Douaisis	13,5	13,8	14	14,8	15	14,8	14,6	14,1
Le Valenciennois	14,1	14,4	14,9	15,7	16	15,9	15,6	15,3
Le Cambresis	11,5	11,8	12	12,7	12,9	12,8	12,5	12,4
La Sambre-Avesnois	14,5	14,8	15	15,6	15,8	15,6	15,4	15

Source : Insee – date de révision 16 juillet 2014

## Les demandeurs d'emploi

Demandes d'emploi par sexe et âge au 31 décembre 2013  
(en nombre)

	Nord	Pas-de-Calais	Région
<b>Hommes (en nombre)</b>	<b>128 186</b>	<b>69 333</b>	<b>197 519</b>
Moins de 25 ans (%)	18,9	21,7	19,9
25 à 49 ans (%)	63,0	60,6	62,1
50 ans ou plus (%)	18,1	17,8	18,0
<b>Femmes (en nombre)</b>	<b>111 582</b>	<b>62 180</b>	<b>173 762</b>
Moins de 25 ans (%)	19,2	21,0	19,8
25 à 49 ans (%)	61,0	59,0	60,3
50 ans ou plus (%)	19,9	20,1	19,9
<b>Total (en nombre)</b>	<b>239 768</b>	<b>131 513</b>	<b>371 281</b>
Moins de 25 ans (%)	19,0	21,3	19,9
25 à 49 ans (%)	62,0	59,8	61,3
50 ans ou plus (%)	18,9	18,8	18,9

Champ : DEFM catégories A, B, C.  
Sources : Pôle emploi ; Dares.

## DOTATIONS ET SUBVENTIONS

Chiffres en euros

	2011	2012	2013
<b>Dotation globale de fonctionnement (communes)</b>			
Dotation forfaitaire	495 921 518 €	494 240 656 €	491 974 708 €
Dotation de solidarité urbaine	142 964 671 €	149 185 838 €	163 672 935 €
Dotation de solidarité rurale	18 740 448 €	19 491 767 €	21 174 238 €
Dotation nationale de Péréquation	44 852 403 €	43 117 242 €	42 818 556 €
<b>Dotation globale de fonctionnement (EPCI)</b>			
Dotation d'intercommunalité	162 743 924 €	164 378 584 €	165 476 084 €
Dotation de compensation	308 616 736 €	304 905 058 €	299 444 471 €
<b>D.G.F (conseil général)</b>			
Dotation forfaitaire	323 993 090 €	322 379 814 €	320 347 003 €
Dotation de péréquation	45 316 892 €	45 316 892 €	45 316 892 €
Dotation de compensation	293 995 682 €	293 995 682 €	293 995 682 €
<b>D.G.F. (conseil régional)</b>			
D.G.F. (conseil régional)	369 726 920 €	359 718 840 €	359 718 840 €
Dotation de péréquation			4 300 361 €
<b>Compensation de perte de produit de la taxe professionnelle (communes et EPCI)</b>			
	546 141 €	201 488 €	44 208
<b>Allocations compensatrices des exonérations des taxes (communes, EPCI, conseils général et régional) y compris TA dts d'enregistrement</b>			
	143 971 892 €	135 061 087 €	115 297 868 €
<b>Dotation spéciale instituteurs (communes)</b>			
	227 148 €	188 136 €	140 400
<b>Dotation élu local (communes)</b>			
	692 664 €	697 470 €	693 656
<b>D.G.D. services communaux hygiène et santé</b>			
	4 978 510 €	4 978 510 €	4 978 510 €
<b>D.G.D. documents d'urbanisme</b>			
	393 685 €	310 403 €	487 421
<b>D.G.D. assurance permis de construire</b>			
	148 158 €	142 838 €	supprimée
<b>D.G.D. Bibliothèques municipales</b>			
	supprimée	supprimée	supprimée
<b>D.G.D. du département</b>			
	29 111 384 €	29 096 719 €	29 153 864 €
<b>D.G.D. Ports maritimes (conseil général)</b>			
	166 065 €	166 065 €	166 065 €
<b>D.G.D. ports maritimes (conseil régional) créée en 2007</b>			
	12 600 812 €	12 625 194 €	12 896 092 €
<b>D.G.D. aérodromes créée en 2008 (EPCI, conseil régional)</b>			
	260 972 €	260 972 €	239 505 €
<b>D.G.D. (conseil régional)</b>			
	34 338 058 €	34 338 058 €	34 338 058 €
<b>Produit des amendes de police</b>			
	16 693 883 €	15 612 498 €	15 649 466 €
<b>Dotation des amendes de police relevées par les radars automatiques (département)</b>			
	823 102 €	822 860 €	877 713 €
<b>D.G.E. (AE)-DETR à partir de 2011 (communes et EPCI)</b>			
	12 974 656 €	11 677 912 €	11 093 996 €
<b>D.G.E 1ère et 2ème part (conseil général) (1ère part supprimée en 2007)</b>			
	1 322 843 €	1 746 102 €	1 658 871 €

	2010	2011	2012
F.C.T.V.A. (communes , EPCI, conseil général et régional)	216 574 870 €	199 980 385 €	223 538 948 €
Dotation Départementale d'Equipe-ment des Col-lèges	12 960 346 €	12 960 346 €	12 960 346 €
Réserve parlementaire (AE)	2 779 612 €	3 023 702 €	2 917 739 €
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) - communes et EPCI	171 264 262 €	166 597 336 €	160 739 001 €
Dotation de compensation de la réforme de la taxe profes-sionnelle (DCRTP) - Département	72 656 258 €	74 437 917 €	72 140 847 €
Dotation de compensation de la réforme de la taxe profes-sionnelle (DCRTP) - Région	92 471 210 €	94 240 705 €	91 683 496 €

### Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) mis en place

Le FNGIR est abondé par des prélèvements effectués sur les recettes fiscales des collectivités «gagnantes»

	2011	2012	2013
VERSEMENT GIR - communes	10 850 287 €	10 850 287 €	-
VERSEMENT GIR - EPCI	290 683 601 €	290 683 601 €	-
PRELEVEMENT GIR-communes	6 106 228 €	6 106 228 €	-
PRELEVEMENT GIR - EPCI	7 246 346 €	7 246 346 €	-
VERSEMENT GIR-département	55 907 918 €	55 907 918 €	55 947 166 €
VERSEMENT GIR - région	91 275 234 €	91 275 234 €	91 795 412 €

13528  
6



© DDSP du Nord

# ➔ Un État soucieux de la sécurité de tous

Assurer la sécurité des personnes et des biens constitue la priorité d'action de l'Etat.

## ■ LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Si l'année 2013 s'est achevée avec une hausse de 4,07 %, il convient de rappeler les 7 années consécutives de diminution des faits de délinquance constatés sur le département.

Cette évolution résulte tout particulièrement des atteintes volontaires à l'intégrité physique (+ 3,8 %), des atteintes aux biens (+ 4,8 %), et des escroqueries et infractions économiques et financières (+ 4,9 %).

A contrario, de bons résultats sont notamment enregistrés en matière de violences urbaines avec une diminution des faits concernant le nombre de véhicules incendiés au cours de l'année (1 872), de près de 5 % entre 2012 et 2013, et des jets de projectiles (61 faits contre 92) de 33,7 %.

Les taux d'élucidation s'élèvent pour l'ensemble des faits constatés, à 33,4 % en zone police et 46,1 % en zone gendarmerie. Ces taux atteignent respectivement 57,2 % et 92,7 % pour les atteintes volontaires à l'intégrité physique, 57,7 % et 62,3 % pour les escroqueries et les infractions économiques et financières, et 33,1% et 27,4 % pour les vols à main armée.

### ➤ Une priorité d'action inter-services contre les cambriolages et les vols à main armée

L'année 2013 s'est achevée sur une amélioration significative de la situation en matière de cambriolages et de vols à main armée, pour lesquels le Nord a été, comme le reste de la France, confronté à une hausse sensible (+ 15 % sur les 9 premiers mois pour les cambriolages, et + 41 % sur les 9 premiers mois pour les vols à main armée).

Le préfet, en concertation avec le procureur général a arrêté, le 6 septembre 2013, un plan d'action local destiné à enrayer ce phénomène. Il prévoit notamment l'intensification du recours à la police technique et scientifique et la mise en relation entre les professions à risque et les référents sûreté de la police et de la gendarmerie.

Il a été complété par la déclinaison du plan national de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée adopté par le ministre de l'Intérieur le 25 septembre.



© SIRPA gendarmerie

La mobilisation exceptionnelle de la police et de la gendarmerie a permis d'inverser la tendance au dernier trimestre 2013. Les cambriolages ont ainsi

baissé de 6,4 % au dernier trimestre 2013 par rapport à 2012 et sur l'année, la hausse a été ramenée à 8,3 %. Les vols à main armée ont reculé de 43,7 % sur la même période, ramenant la hausse sur l'année à 6,6 %.

### ► Des résultats significatifs dans les zones de sécurité prioritaire

La zone de sécurité prioritaire (ZSP) est une réponse adaptée aux problèmes spécifiques des territoires concernés, avec une nouvelle méthode de travail destinée à favoriser la lutte contre la délinquance, à la fois globale (coordination plus étroite encore avec les parquets et partenariat renforcé avec les communes et les services publics) et individualisée (centrée sur les personnes les plus vulnérables et susceptibles de commettre des actes de délinquance), pour obtenir des résultats dans la durée.

Des résultats concrets ont été obtenus dans les ZSP depuis leur installation. Le nombre total de faits reculent de 4,5 % dans la ZSP de Lille et de 6,2 % dans celle de Roubaix-Tourcoing-Wattrelos.

La lutte contre les trafics de stupéfiants constitue le principal champ d'action identifié, celui-ci favorisant notamment d'autres types d'infractions, en particulier les violences urbaines et les nuisances qui ont un impact sur la tranquillité publique.

Le nombre de personnes mises en cause pour usage-revente de trafic de stupéfiants a augmenté dans la ZSP de Lille. Il reste stable dans la ZSP Roubaix-Tourcoing-Wattrelos. Les saisies de drogues sont conséquentes pour les deux ZSP, et la saisie des avoirs criminels atteint un niveau jamais atteint de 3,9 millions d'euros.

L'action de l'État dans les ZSP comporte aussi un volet prévention : les instances partenariales de gouvernance des ZSP réunissant les élus, le parquet, les services de l'État, les bailleurs sociaux et Transpole se réunissent régulièrement. Des groupes de travail ont été mis en place avec les mairies et les bailleurs sociaux sur la prévention situationnelle (amélioration du bâti pour mieux prévenir la délinquance), avec les mairies pour réécrire les conventions de coordination police municipale-police nationale de manière adaptée, et avec l'Éducation nationale sur les relations entre les forces de l'ordre et les chefs des établissements secondaires présents dans les deux ZSP. Un quatrième groupe a plus récemment été constitué pour permettre l'insertion de jeunes en difficulté par un suivi individualisé.

La création d'une nouvelle zone de sécurité, à Maubeuge-Louvroil a été annoncée, le 11 décembre 2013, par les ministères de l'Intérieur et de la Justice. Elle a été installée le 15 janvier dernier.

### ► La prévention de la délinquance, politique publique à part entière

La stratégie nationale de prévention de la délinquance pour la période 2013-2017, adoptée en juillet 2013, fixe les orientations prioritaires au moyen de trois programmes d'actions ciblées sur :

- les jeunes exposés à la délinquance, avec une approche de suivi individualisé ;
- la prévention des violences faites aux femmes et des violences intrafamiliales, ainsi que l'aide aux victimes ;
- l'amélioration de la tranquillité publique (prévention situationnelle, vidéoprotection).

Cette stratégie a été déclinée au niveau départemental au dernier trimestre 2013, sur la base d'un état des lieux territorialisé de la délinquance et d'une concertation avec les collectivités et les partenaires du conseil départemental de prévention de la délinquance.

Le plan départemental de prévention de la délinquance vise à apporter des réponses opérationnelles destinées aux publics les plus exposés, en privilégiant une approche de proximité, et à fournir aux différents acteurs de terrain une vision transversale des dispositifs existants. Les actions de prévention de la délinquance ont été soutenues par le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) à hauteur de 2.145.429 € en 2013.

Le plan départemental de prévention de la délinquance est téléchargeable sur le site internet des services de l'État dans le Nord :

<http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite/Lutte-contre-la-delinquance>

Par ailleurs, le nombre de demandes d'installation de vidéoprotection dans le département du Nord a continué son évolution positive, notamment sur la voie publique. La commission départementale des systèmes de vidéoprotection, chargée de donner son accord pour l'installation de caméras dans des lieux ouverts au public, a ainsi examiné 876 dossiers instruits, équivalant à 4 992 caméras (860 dossiers en 2012). L'État a apporté son soutien financier aux collectivités concernées à hauteur de 1 095 075 € via le FIPD.

Les actions de prévention passent également par un ensemble d'outils et de mesures de prévention tels que :

- l'actualisation des conventions de coordination de la police nationale et de la police municipale pour permettre une meilleure utilisation des ressources respectives, avec le renforcement de la complémentarité entre la police nationale et la police municipale et proposer toutes les évolutions de structure qui permettent de renforcer la présence opérationnelle des forces de police sur le terrain ;

- l'animation des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) ;
- les contacts des référents sûreté de la police et de la gendarmerie avec les professions à risque (centres commerciaux, pharmacies, tabacs, bijouteries,...). Le préfet a à ce titre signé, en juillet 2013, 3 conventions de partenariat avec les centres commerciaux Euralille, l'Usine (Roubaix) et V2 (Villeneuve d'Ascq) ;
- la surveillance des domiciles inoccupés des particuliers par les forces de l'ordre pendant les vacances, afin d'en garantir la sécurité (opération « tranquillité vacances ») ;
- le déploiement du dispositif « participation citoyenne », qui vise à inciter les personnes à informer la mairie et la gendarmerie de tout fait suspect. 41 communes sont d'ores et déjà signataires d'un protocole de participation citoyenne. Une dizaine d'autres projets est en cours de finalisation.

## ■ LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La politique de sécurité routière est orientée vers la prévention, la formation, la dissuasion et la répression, sans compter l'amélioration du parc de véhicules et des infrastructures.

L'évolution favorable constatée ces dernières années est le fruit d'une politique volontariste des services de l'État menée en collaboration avec les partenaires publics et associatifs.



© Préfecture du Nord

67 personnes ont perdu la vie sur les routes du Nord en 2013, contre 81 en 2012, ce qui représente une diminution de 17,3 % et 14 vies épargnées.

Le nombre de blessés hospitalisés suite à accident de la route diminue quant à lui de 22,5 %, avec 780 hospitalisations enregistrées en 2013, contre 1 006 en 2012.

Le nombre total de personnes blessées baisse de près de 16 % : il est de 1 928 en 2013, contre 2 293 en 2012, soit 365 personnes blessées en moins. Les accidents corporels sont en baisse de 16,4 %. On en dénombre 1 555 en 2013, contre 1 861 en 2012, ce qui correspond à 306 accidents en moins.

Toutes les catégories d'usagers de la route bénéficient de ces progrès à l'exception des usagers de deux-roues motorisés.

La baisse de la mortalité routière a particulièrement profité aux jeunes de moins de 18 à 24 ans (- 30,4 %) et aux personnes de plus de 65 ans (- 40 %). La mortalité des automobilistes est en légère baisse avec 35 victimes en 2013 contre 40 en 2012 (-12,5 %).

A l'inverse des résultats enregistrés en 2012, la mortalité des piétons et des cyclistes est en très net recul : - 55,6 % pour les premiers ( 8 victimes en 2013 contre 18 en 2012) et - 75 % pour les seconds (2 victimes en 2013 contre 8 en 2012). La mortalité des usagers de deux-roues motorisés est, elle, en très forte augmentation (+ 61,5 %) avec 14 motocyclistes tués en 2013 contre 9 en 2012 et 7 cyclomoteuristes contre 4 un an plus tôt.

En matière de prévention, un nouveau document général d'orientation cosigné avec le président du Conseil général du Nord, outil de programmation et de mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux concernés (services de l'État, collectivités gestionnaires de voirie, professionnels, associations...) a été adopté le 15 avril 2013 pour la période 2013-2017.



© DDTM

## ■ LA SÉCURITÉ CIVILE

Les grandes missions du service interministériel régional des affaires civiles et économiques, de défense et de protection civile (SIRACED.PC) du Nord portent sur la prévention et la préparation des crises, la protection et l'accompagnement de la population et la sensibilisation aux risques majeurs.

## ➤ La gestion des risques

Comme en 2012, le mois de mars 2013 a été l'occasion d'un épisode neigeux d'envergure qui a généré une mobilisation importante des services de l'État, des collectivités et des opérateurs, notamment dans le domaine des transports et du soutien aux populations.

Les conditions de vent et la nature de la neige, fine et abondante, ont provoqué la formation de congères d'une hauteur inhabituelle sur les axes routiers, compliquant la tâche des services de secours, peu équipés dans la région pour ce type de situation et nécessitant une coordination organisée depuis le centre opérationnel départemental (COD).

Bien que rodés à gérer des grands rassemblements de personnes, comme la « Braderie de Lille » au mois de septembre, les services de l'État ont eu à mettre en œuvre pour la première fois, en mai 2013, un dispositif lié à l'organisation d'un « Teknival ». La présence de cette manifestation sur l'ancienne base aérienne de Cambrai, implantée à la limite des départements du Nord et du Pas-de-Calais, durant 4 journées a nécessité une coordination inter-services et interdépartementale d'ampleur inhabituelle dans des délais contraints.



Teknival de Cambrai, mai 2013 © Pascal Rossignol – SDIS 59

L'ensemble des services a été amené à assurer, directement depuis le site retenu, des missions leur permettant de tester leur capacité de mobilisation de moyens de secours et de ravitaillement ainsi que leur réactivité face à l'événement, fréquenté par plus de 30.000 personnes et qui s'est achevé sans incident majeur.

## ➤ Anticipation et préparation aux crises

Dans le planning annuel des exercices, celui organisé pour la première fois sur le site du Stade Pierre Mauroy a été sans conteste le plus marquant. Il a permis une mise en application du plan ORSEC « nombreuses victimes » dans des conditions proches du réel en simulant les conséquences d'une rixe généralisée entre supporteurs. Il a également permis de tester le

plan particulier d'intervention de l'établissement (PPI) récemment approuvé par le préfet de département. Cette appropriation des conditions d'intervention de l'ensemble des services de secours dans ce stade récent sera mise à profit dans le cadre de la préparation de l'Euro 2016.



Exercice au Stade Pierre Mauroy © Préfecture du Nord

Le travail de planification a été concentré en 2013 sur les risques littoraux et climatiques, avec l'approbation du nouveau dispositif Polmar-terre, considérablement allégé et tenant compte des changements d'attribution entre services de l'État, ainsi que le lancement de la démarche de planification du risque « submersion marine » à partir des études menées à l'initiative de la DREAL et donnant connaissance du risque. Le plan d'alerte météorologique a été refondu, prenant en compte les nouveaux outils mis à disposition par Météo France.

Les dispositions juridiques et financières du dispositif ORSEC ont été approuvées par le préfet. Elles représentent une avancée majeure dans la gestion des crises au niveau départemental et proposent des outils facilitant les réquisitions et le recours aux procédures d'urgence en matière de marchés publics. La gestion des dons en cas d'événement majeur et la distribution de secours d'urgence à une population sinistrée ont été formalisées.

## ➤ Politiques de prévention

La mise en place au 1er janvier 2013 d'une nouvelle application de gestion et de suivi des ERP (PREVENORD) au sein de la direction de la prévention du SDIS 59 et son déploiement progressif sur l'ensemble des groupements permet, via une interface WEB, d'optimiser l'application des contrôles réglementaires des 18 000 établissements recensés dans le département et de concentrer l'activité des services sur le soutien et l'assistance aux maires pour la résorption des avis défavorables des commissions de sécurité, et particulièrement sur les établissements considérés comme dangereux.

La mise en œuvre de la directive inondation (DI) se poursuit avec la détermination d'une structure porteuse par territoire à risque important d'inondation (TRI) ainsi que la présentation de leurs cartographies.

La stratégie nationale de gestion du risque inondation (SNGRI) a également été mise en consultation et un premier travail sur le plan de gestion du risque inondation (PGRl) a été effectué.

La DDTM a accompagné l'élaboration de deux programmes d'actions de prévention des inondations à l'état d'intention (PAPI) : celui de l'Yser (en cours de labellisation) et celui du Delta de l'Aa (labellisé).

L'élaboration des PPRI se poursuit. Les aléas ont été concertés pour les PPR de la Selle, de La Marque, de l'Ecaillon et de l'Aunelle-Hogneau.



Inondation à Steenwerk © DDTM

Le porter à connaissance des aléas des deux plans de prévention des risques littoraux (PPRL) a été réalisé, accompagné d'une doctrine relative à l'instruction des autorisations d'occupation du sol dans l'attente de la production des règlements des PPRL.

L'étude de la vulnérabilité aux inondations dans les secteurs des pieds de coteaux des Wateringues s'est achevée en 2013. Une doctrine de préconisations en vue de la prise de décisions individuelles d'urbanisme ainsi que les cartes d'aléas ont été portées à connaissance des collectivités en juillet 2013.

L'étude de caractérisation des risques naturels sur le Cambrésis s'est achevée et a donné lieu à une présentation auprès de l'ensemble des élus de l'arrondissement. Cette étude a permis d'envisager une campagne de dé-prescriptions qui devrait aboutir à l'abrogation de 202 prescriptions multi-risques. Elle a aussi abouti à la production et à la diffusion de 116 monographies communales présentant pour chacune des communes de l'arrondissement l'ensemble des risques connus.

Les études de caractérisation des risques naturels sur les arrondissements d'Avesnes et de Valenciennes ont été lancées au cours du 1er semestre. La DDTM a mené une étude d'opportunité préalable à la réalisation de plan de prévention des risques miniers (PPRM) débouchant sur une proposition de trois PPRM sur le Valenciennois (10 communes concernées).

## ■ LA SÉCURITÉ ET LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR

La protection du consommateur, que ce soit en termes économique ou sécuritaire, en matière de sécurité alimentaire sur les denrées animales et végétales, en matière de sécurité des produits et des prestations de service, est au cœur des missions de l'État et de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) en particulier.

La DDPP a également en charge la surveillance de la santé et de la protection animale dans une logique de « la fourche à la fourchette » et de protection vis-à-vis des maladies animales transmissibles à l'homme.

Plus 2 300 contrôles ont été conduits pour vérifier les conditions de commercialisation des produits et des services.



© Ministère de l'agriculture

Le commerce des véhicules automobiles d'occasion génère de nombreuses plaintes de consommateurs floués dans le département. Ainsi, à titre d'exemple, un réseau de trafic franco-belge de véhicules au kilométrage minoré a été repéré, grâce à une coopération efficace avec les services fiscaux du département et les autorités de contrôle belges.

La grande distribution est contrôlée afin de repérer les éventuelles pratiques commerciales trompeuses : véracité des annonces promotionnelles, disponibilité des produits, respect des prix affichés. Si le taux d'anomalies reste élevé (35% des établissements contrôlés), néanmoins les professionnels prennent en compte rapidement les remarques du service.

Vis-à-vis des opérateurs du secteur bancaire et financier, le respect de leurs obligations en matière de crédit immobilier a été vérifié : publicité et informations obligatoires, rédaction des contrats et conditions de commercialisation des assurances emprunteurs liées à un crédit immobilier. L'ensemble des sièges sociaux des établissements présents dans le département a été contrôlé sur l'année.

Dans le domaine de l'alimentation, l'année 2013 aura été marquée par la crise de la viande de cheval. La DDPP a été en charge non seulement de vérifier le retrait effectif des marchandises suspectes des commerces et distributeurs, mais également de participer à une vaste enquête nationale sur

l'adéquation entre l'étiquetage du produit et l'espèce animale effectivement présente dans les plats cuisinés (4 335 établissements contrôlés et 153 prélèvements réalisés sur l'ensemble du territoire français) : aucune anomalie notable n'a été décelée dans le département. La DDPP a par ailleurs participé au renforcement des contrôles relatifs à l'abattage des chevaux dans les deux abattoirs du Nord qui en réalisent, de façon à s'assurer de la traçabilité et de la salubrité des chevaux destinés à la consommation humaine.



## → Un État garant de l'aménagement et de l'équilibre du territoire

**E**n matière d'aménagement du territoire, les politiques publiques pilotées par l'Etat garantissent un développement du territoire équilibré, prenant en compte les contraintes naturelles dans un souci de réduction des inégalités territoriales

### ■ LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET DÉVELOPPER UNE OFFRE DE LOGEMENTS ACCESSIBLES

La direction départementale des territoires et de la mer du Nord (DDTM) accompagne les collectivités dans :

- la réalisation de nouveaux PLH (programmes locaux de l'habitat) : Communautés de communes du Caudrésis-Catésis, de Flandres-Lys ;
- la révision de PLH existants : Communautés urbaines de Lille et de Dunkerque et Communauté d'agglomération de Douai ;
- la réalisation des bilans à mi-parcours (Communautés d'agglomérations de la Porte du Hainaut, de Cambrai et de Valenciennes Métropole).

Le développement de l'offre s'appuie sur 6 conventions de délégation des aides à la pierre signées en 2008 et 2009 pour une durée de 6 ans (Communautés urbaines de Lille et de Dunkerque, Communautés

d'agglomération de Valenciennes Métropole, de la Porte du Hainaut, du Douaisis et de Maubeuge Val de Sambre). En 2013, la convention de délégation des aides à la pierre de la CUD a été renouvelée pour la période 2014/2019.

L'objectif 2013 de production de 4 685 logements locatifs sociaux a été atteint avec 3 144 prêts locatifs à usage social (PLUS), 1 389 prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI) et 959 prêts locatifs sociaux (PLS) pour 13,6 M€ de subventions État.

Une deuxième tranche de crédits de réhabilitation thermique du parc social axée sur le traitement du logement individuel a été décidée. Les services travaillent à la programmation d'opérations représentant 703 logements et 6,3 M€ de FEDER.

Dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne (LHI), les travaux d'urgence visant à supprimer des situations de danger graves pour les occupants des logements concernés ont été menés sur 7 opérations pour 45 000 €.

Concernant le parc privé, la délégation du Nord a financé la réhabilitation de plus de 894 logements propriétaires-bailleurs dont 599 logements Soginorpa et 975 logements propriétaires occupants dont 689 logements précarité énergétique, représentant 20 M€ de subventions de l'agence nationale de l'habitat (ANAH) et du fonds d'aide à la rénovation thermique

(FART). L'année a surtout été consacrée aux déploiements d'une dizaine de nouvelles opérations programmées, axées en particulier sur la lutte contre la précarité énergétique.

La réhabilitation de ces logements s'opère au travers la mise en œuvre de 22 opérations programmées axées en particulier sur la lutte contre la précarité énergétique.



Logement insalubre ©ARS Nord-Pas-de-Calais

Parmi les actions de police sanitaire réalisées par l'agence régionale de santé (ARS), certaines restent soumises à décision préfectorale. C'est ainsi que l'ARS prépare les dossiers des arrêtés préfectoraux relatifs à l'habitat insalubre.

Lorsque les inspections et les contrôles effectués sur place par l'ARS ont mis en évidence des infractions aux règles d'hygiène et de salubrité publique en vigueur, les procédures administratives ad hoc sont engagées par l'ARS. En outre, l'ARS a instruit pour le Préfet du Nord les suites des inspections réalisées par les 9 services communaux d'hygiène et de santé du département.

367 procédures du code de la santé publique en matière de lutte contre l'habitat indigne ont été engagées en lien avec le Préfet du Nord (dont 140 à l'initiative d'un service communal d'hygiène et de santé (SCHS)).

Procédures du code de la santé publique en matière de lutte contre l'habitat indigne :

- traitement d'un danger sanitaire ponctuel : 64 ;
- locaux inhabitables par nature : 36 ;
- locaux sur occupés du fait du logeur : 9 ;
- utilisation non conforme : 0 ;
- déclaration d'insalubrité réparable ou irréparable : 166 ;
- situation d'insalubrité présentant un danger ponctuel imminent : 92 ;

Afin de garantir la sécurité juridique et le formalisme exigés par la procédure (L.1331-26 du code de la santé publique), 22 formations spécialisées habitat du Coderst (conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques) ont été organisées. Elles ont examiné 158 dossiers.

Enfin, à l'issue de travaux de sortie d'insalubrité, 154 arrêtés préfectoraux ont pu être levés en 2013.

En matière de rénovation urbaine, 84 M€ ont été engagés, 406 décisions attributives de subventions instruites, ce qui porte à 642 M€ le montant total engagé, soit 89% du montant programmé. De plus, 87,5 M€ ont été payés, soit 734 demandes de paiements validées, ce qui porte à 407 M€ le montant total payé, soit 56% du montant programmé.

La reconnaissance du niveau d'expertise de la DDTM se concrétise en 2013, par la création de la MiGPIE (mission inter-services de la gestion du patrimoine immobilier de l'État), constituée des DDTM du Nord et du Pas-de-Calais dont l'objectif est de regrouper au sein d'un même service technique l'ensemble des missions liées à la définition, à la mise en œuvre et au suivi de la gestion du patrimoine de l'État dans la région.



© DDTM

L'année 2013 a vu la livraison du centre éducatif de Cambrai. Bâtiment neuf destiné à l'hébergement de 12 jeunes pris en charge par la Protection Judiciaire de la Jeunesse, il est labellisé bâtiment basse consommation (BBC).



Centre éducatif de Cambrai © Voix du Nord

A l'aube du 1er janvier 2015, les opérations de sensibilisation et d'information visant à rappeler aux exploitants leurs obligations en termes de mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) existants se sont multipliées (environ 30 sur l'année 2013). Parmi ces interventions, une conférence regroupant 200 exploitants d'hôtels-restaurant et une sensibilisation au CLIORS (comité de liaison inter ordre régional de santé). Et pour la première fois, une participation à un « tchat » en direct organisé par la BGE pour répondre aux interrogations des nouveaux entrepreneurs sur la thématique de l'accessibilité.

Dans le cadre des travaux des commissions d'accessibilité des personnes handicapées, 2 487 dossiers, principalement relatifs à des ERP, ont été examinés et 164 visites d'ouverture d'ERP organisées.

## ■ PLANIFIER ET RÉGULER L'URBANISME

Les services de l'État se sont impliqués dans 4 schémas de cohérence territoriale (SCOT) en cours d'élaboration ou de révision : les services de la DDTM ont préparé deux avis (Valenciennois, Sambre-Avesnois) sur l'arrêt de projet apporté en commission départementale de consommation des espaces agricoles (CDCEA) ; élaboré une contribution technique au SCOT Flandre-Dunkerque ; produit une note d'enjeux sur le territoire de Pévèle-Carembault et échangé avec les équipes techniques des SCOT, notamment dans le cadre de réunions consacrées à la mise en œuvre des documents et à la consommation des espaces naturels et agricoles. La DDTM 59 copilote avec la DDTM 62 et la DREAL une étude sur ce dernier thème, dont les premiers résultats ont été communiqués à la demande de plusieurs syndicats mixtes.

En matière d'urbanisme commercial, la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) a traité 33 dossiers dont 27 ont obtenu un accord pour un total de 142 484 m<sup>2</sup>. Ce constat révèle un enjeu très fort qui souligne l'importance d'une régulation nécessitant une volonté partagée par les élus et une prise en compte dans les documents d'urbanisme.

Pour l'application du droit des sols (ADS), 20 567 dossiers ont été traités (dont 3 299 certificats d'urbanisme, 10 922 déclarations préalables, 5 925 permis de construire, 251 permis d'aménager, 170 permis de démolir) soit une réduction de l'ordre de 5% en volume par rapport à 2012. Cette activité d'instruction concerne 460 communes dans le cadre de conventions de mise à disposition et 122 au titre de l'instruction au nom de l'État.

## ■ AGIR POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

Présenté au comité permanent de la mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN), le programme d'actions opérationnel territorialisé, pour la période 2013 – 2015, a été validé par le comité stratégique de la MISEN le 28 mars 2013. La révision des modalités de contrôles et leur déploiement ont été des axes centraux de l'activité de la MISEN avec l'entrée en vigueur, au 1er juillet 2013, de l'ordonnance portant simplification, réforme et harmonisation des dispositions de police administrative et de police judiciaire du code de l'environnement.

Engagée dans la démarche qualité « police de l'eau » pour améliorer ses pratiques au bénéfice des milieux et des usagers, la DDTM a géré 225 dossiers de déclaration « loi sur l'eau » : 144 contrôles ont été réalisés en 2013, révélant une absence de conformité pour 44% d'entre-eux.

Assurant le pilotage du système d'information sur les services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA), la DDTM diffuse annuellement une synthèse des données de performance des services et en 2013, elle a établi et diffusé un rapport départemental sur l'eau potable en 2010.

Dans le département du Nord, dix-sept sites Natura 2000 ont été identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales et des communautés végétales, couvrant 3,7% du territoire hors sites marins. La DDTM a formulé 54 avis pour des projets en zone Natura 2000 (21 pour des manifestations sportives, 6 en urbanisme, 10 police de l'eau et 17 autres).

## ■ ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de la promotion au quotidien de l'aménagement durable et de l'assistance directe auprès des porteurs de projets, la DDTM est intervenue sur une quinzaine de projets avec un suivi très poussé pour 4 d'entre eux : Aulnoye-Aymeries, Grande Synthe, Louvroil et Valenciennes.

Après avoir participé à l'élaboration du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) et du schéma régional climat, air, énergie (SRCAE), la DDTM veille à leur déclinaison et à leur prise en compte dans les documents d'urbanisme et d'aménagement.

La direction anime et régleme la gestion de la faune sauvage du département et met en œuvre la politique forestière départementale par l'instruction d'aides forestières permettant d'améliorer la mobilisation des bois et la gestion durable de la forêt. L'application de la réglementation boisement, l'instruction des mesures fiscales et le suivi des plans de gestion sont d'autres leviers de cette politique.

### BILAN 2013

- ⇒ 2 autorisations de défrichement (portant sur 14 ha compensés) ont été délivrées ;
- ⇒ 133 attestations de délivrance de permis de chasser initiaux ont été établies ;
- ⇒ 748 demandes relatives à la destruction à tir des animaux classés nuisibles ont été traitées ;
- ⇒ 54 386 attributions pour le lièvre, 201 autorisations pour le sanglier, 93 attributions pour le chevreuil et 107 attributions pour le cerf ont été traitées dans le cadre des plans de chasse ;
- ⇒ 3 arrêtés préfectoraux concernant la prévention du péril animalier sur l'emprise des aérodromes et 3 arrêtés de régulation d'autres espèces ont été signés pour les aérodromes du Nord.

## ■ SOUTENIR L'AGRICULTURE ET PRÉSERVER LA FORÊT ET LES MILIEUX RURAL ET MARITIME

### ➤ Le soutien à l'agriculture

Les aides de la politique agricole commune (PAC) ont été versées à près de 6 000 exploitations agricoles d'une taille moyenne de 53 ha qui occupent 13 700 actifs et à un millier d'éleveurs de vaches allaitantes et d'ovins.

- 5 631 exploitants pour 110 M€ d'aides découplées droits à paiement unique
- 419 exploitants pour 0,58 M€ d'aides couplées
- 83 éleveurs d'ovins et caprins pour 0,28 M€ d'aides
- 961 éleveurs de vaches allaitantes pour 3,5 M€ d'aides

Le plan de développement rural hexagonal (PDRH) constitue un autre volet de l'aide au monde agricole. Il fixe, pour la période 2007-2013, le cadre financier pour les aides hors surfaces (aides à l'installation, aides à l'investissement...) :

- 91 dossiers au titre du plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE) pour 1,7 M€ de subventions (État, Région Nord-Pas-de-Calais, fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)) ;
- 52 dossiers au titre du plan végétal environnemental (PVE) pour 0,42 M€ de subventions (État, Région Nord-Pas-de-Calais, Agence de l'Eau, FEADER) ;
- 57 dossiers au titre du plan de performance énergétique (PPE) pour 0,7 M€ de subventions (Région Nord-Pas-de-Calais, FEADER) ;
- 53 dossiers installation de jeunes agriculteurs pour près de 0,9 M€ de subventions (État et FEADER) ;
- 79 exploitants ont contractualisé des mesures agro-environnementales (MAE) territorialisées relatives aux zones humides, à Natura 2000, à la préservation de l'eau et des paysages ainsi qu'à l'érosion pour un montant de 1,65 M€ de subventions (État, Région Nord-Pas-de-Calais, Agence de l'Eau, FEADER).



Aménagement intérieur des bâtiments d'élevage © DDTM

Par ailleurs, la gestion des quotas laitiers s'est poursuivie dans le cadre du bassin laitier Nord-Picardie, instauré depuis 2011 et qui regroupe les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne, de la Somme, de l'Oise et des Ardennes. Au total, près de 1 900 agriculteurs ont bénéficié d'une aide portant sur une production de 38,2 millions de litres sur l'ensemble du bassin.

Suite aux inondations survenues à la fin de l'année 2012 en Flandres maritime et intérieure, une procédure de reconnaissance de calamité agricole pour pertes de fonds a été engagée afin d'indemniser les agriculteurs les plus touchés. Au total, 140 agriculteurs devraient être indemnisés à hauteur de 122 000 € du fonds national de garantie des calamités agricoles (FNGCA).

Une demande de reconnaissance en calamité agricole pour perte de fonds sur palissages et arbres fruitiers a été engagée suite à la destruction partielle de vergers de pommiers et poiriers, consécutive à la tornade du 20 octobre 2013 à Bailleul pour 1 arboriculteur.

### ➤ La préservation des milieux agricoles et maritimes

La préservation du foncier agricole constitue un enjeu majeur pour préserver les capacités de production agricole et lutter contre l'artificialisation des terres agricoles. À ce titre, la commission départementale de consommation des espaces agricoles (CDCEA) est l'un des outils stratégiques pour y parvenir, en complément du plan régional d'agriculture durable (PRAD).

La commission a notamment rendu en 2013, 51 avis dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme.

Le suivi des procédures d'aménagement foncier a abouti à la mise en œuvre des mesures permettant de faire évoluer les associations foncières de remembrement (AFR) : le nombre d'AFR s'est stabilisé en 2013, 5 dissolutions et 3 créations d'associations foncières d'aménagement foncier agricole et forestier (AFAFAF) ont été enregistrées. Le nombre de ces associations est aujourd'hui de 185. La mise à jour des statuts se poursuit : 31 associations les ont régularisés, 56 doivent encore le faire. 1 association est en création.

Parmi les autres dossiers relatifs à la gestion de l'espace naturel du département du Nord, on retiendra que 21 dossiers (portant sur 1 374 ha) de propriétaires forestiers gérant durablement leur forêt et demandant à bénéficier d'avantages fiscaux ont été instruits en 2013.

La nouvelle réglementation issue des dispositions de « Natura 2000 en mer » a été intégrée par l'ensemble des acteurs du secteur nautique des « Bancs de Flandres » puisque les 2 dossiers déposés, avec leur étude d'incidence, ont été validés.

Le schéma des structures départemental de conchyliculture a été modifié pour répondre aux enjeux environnementaux. Il permet l'expérimentation d'élevage d'huîtres dans le milieu naturel marin, au large de Dunkerque.



Les dunes du dunkerquois © DDTM

La délégation à la mer, au littoral et à la navigation intérieure (DMLNI) a assuré la coordination des moyens de contrôle à terre des pêches maritimes. Un objectif de 200 contrôles a été fixé par le plan de contrôle départemental en février 2013. Cet objectif a été largement atteint, puisque 295 contrôles ont été effectués. Les priorités de contrôle ont porté sur les opérateurs de la filière aval du département : premiers acheteurs, criées et grossistes, les grandes et moyennes surfaces (GMS), les restaurateurs et les poissonneries. 23 procédures ont été transmises à la DMLNI. Six ont donné lieu à des sanctions administratives (amendes allant jusqu'à 200 euros), le reste a fait l'objet de poursuites pénales ou d'avertissements. Une sanction pénale de 8 mois d'emprisonnement ferme et 1400 € d'amende a été prononcée à l'encontre d'un contrevenant poissonnier ambulant récidiviste.



© DDTM

## ■ DÉVELOPPER LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES ET MARITIMES

Les services de l'État sont impliqués dans trois plans de déplacements urbains (PDU) en cours d'élaboration ou de révision : Douaisis, Val de Sambre et Valenciennes.

L'État a assuré le suivi financier du projet de tramway de Valenciennes bénéficiant d'une subvention de l'AFITF (agence de financement des infrastructures de transport de France) de 25 M€ au titre de l'appel à projets transports en commun en site propre de 2009 (dont 15 M€ ont été versés au Syndicat Intercommunal des Transports Urbains de Valenciennes (SITURV) à la date du 31 décembre 2013). Les services de l'État ont contribué à la préparation des avis sur les projets déposés par les autorités organisatrices de transport urbain (AOTU) dans le cadre de l'appel à projets transports en commun et mobilité durable de 2013.



Pôle d'échanges à Armentières © DREAL

Depuis janvier 2013, le bureau régional des affaires fluviales (BRAFF) est rattaché à la « DDTM / délégation à la mer, au littoral et à la navigation intérieure » (DMLNI) et a en charge la sécurité de la navigation intérieure en matière de bateaux de commerce sur les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Aisne, de l'Oise et des Ardennes. Il a délivré 204 titres de navigation, a procédé à 21 immatriculations, a réalisé 57 opérations de jaugeage et a émis 89 permis de conduire de bateau de commerce.

En matière de police de la navigation et par délégation du préfet du département du Nord, on recense la délivrance de 59 décisions. Ces dernières sont destinées à garantir la sécurité des manifestations nautiques et à sécuriser certains travaux de maintenance se déroulant sur ou le long des voies d'eau du Nord.

Au titre de la mer, 55 dossiers de manifestations nautiques ont été instruits dont un dossier de grande ampleur, le Tour de France à la Voile.

Les activités nautiques exercent toujours un réel attrait puisqu'on a dénombré 1 800 candidats au permis bateau en mer qui, pour 80% d'entre eux, ont réussi leur examen.

En outre, plus de 700 nouveaux navires à moteur et à voile ont été immatriculés à Dunkerque. Le nombre de navires immatriculés dans le Nord atteint donc 12 500.

La sécurité en mer est l'une des préoccupations de l'État et la DMLNI a coordonné une opération de contrôle en juillet et août 2013, au large de Dunkerque. Une trentaine de plaisanciers ont été contrôlés et peu d'infractions constatées. De plus, au cours de la campagne estivale, 7 infractions ont été relevées et ont donné lieu à des retraits de permis mer.



© DDCS

## → Un État garant de la cohésion sociale

L'État, par ses politiques publiques ciblées, a contribué au maintien de la cohésion sociale. La politique de la ville permet en outre d'assurer une vision transversale et stratégique. Le partenariat avec les collectivités territoriales, dont le Conseil général, a été conforté en 2013.

### ■ LA POLITIQUE DU LOGEMENT

#### ➤ Favoriser l'accès au logement demeure une priorité

L'accès au logement des personnes défavorisées est conforté par 2 dispositifs : le PDALPD (plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées) et le DALO (droit au logement opposable), qui s'appuient sur le contingent préfectoral réservataire de logements sociaux.

#### ■ La mobilisation du contingent préfectoral

En 2013, 1 218 ménages ont été relogés sur le contingent préfectoral.

Parmi ces ménages relogés, 626 étaient prioritaires au titre du DALO (contre 622 en 2012) et 581 étaient des ménages prioritaires au titre du PDALPD, en nette progression par rapport à 2012 (317). Enfin, 11 ménages ont vu leur bail glissant consolidé.

L'accès au logement des personnes hébergées en structure et présentant des garanties d'autonomie, reste une priorité des services de l'État rappelée régulièrement aux bailleurs sociaux.

Afin de renforcer la gestion du contingent préfectoral, l'État a décliné son contingent par territoires et s'est doté de l'application nationale SYPLO (Système Priorité Logement).

#### ■ La mise en œuvre du droit au logement opposable

La progression du nombre de recours DALO se poursuit pour atteindre 2 212 recours déposés en 2013. 2 532 recours ont été examinés, conduisant à 40% de décisions favorables, ou de réorientations vers un hébergement ou solutions de logement trouvées avant commission. Le relogement (ou la proposition d'un logement) des ménages reconnus prioritaires atteint sur la période 2008/2013 le taux de 93%.

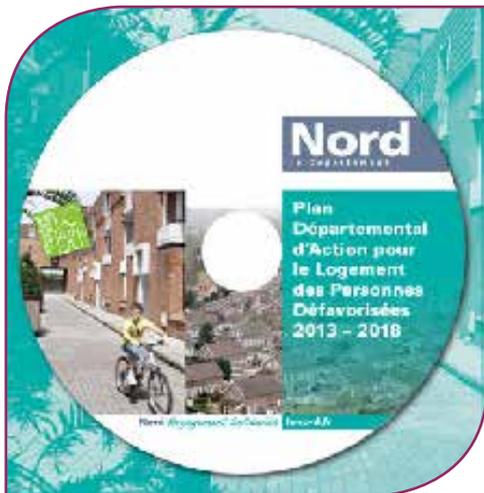


Logo « Droit au logement opposable »

Une mise en œuvre territorialisée du PDALPD 2013-2018 dans le cadre d'un dispositif de pilotage et de suivi renouvelé

Le nouveau PDALPD est entré en application le 16 mai 2013 après son adoption conjointe par l'État et le Conseil général. Le nouveau PDALPD se veut résolument préventif afin d'éviter les ruptures et en cohérence avec la logique de renforcement de l'accès direct au logement par le biais d'une plus forte mobilisation du contingent préfectoral.

En 2013, un travail important de communication autour des enjeux et des nouveaux publics du plan a été mené conjointement par l'État et le Conseil général auprès des services et associations concernés et des têtes de réseau. Un réseau départemental s'est de plus mis en place, animé conjointement par l'État et le Conseil général. L'année 2013 a été marquée par la mise en place des comités techniques territoriaux et des commissions locales du plan visant au relogement des publics prioritaires du plan dans une logique de territorialisation de l'action publique. La gouvernance du plan est renouvelée avec une plus forte implication des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) délégataires des aides à la pierre et des personnes accueillies et accompagnées.



### ► Une meilleure prise en compte des besoins d'hébergement et de logement adapté des personnes défavorisées

Afin de répondre au mieux aux besoins des populations sans-abris ou mal logées, l'État a consacré près de 86 millions d'euros en 2013 sur l'ensemble du département du Nord. Au 31 décembre 2013, le dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion comptait en effet 247 structures d'accueil d'hébergement d'urgence, d'insertion et de logement adapté pour un total de 11 256 places à destination des plus vulnérables. Au cours de l'année 2013, l'État a pris la décision de renforcer le dispositif d'hébergement d'urgence en pérennisant 239 places hivernales dans le département du Nord. Les capacités de logements adaptés ont également été renforcées en 2013 avec la création de 42 places de pensions de famille. Entre 2010 et 2013, les capacités d'hébergement ont augmenté de près de 20%.

Ce dispositif pérenne a été renforcé à partir du 1er novembre 2013 par l'ouverture progressive de 670 places durant la veille saisonnière.

L'objectif principal des politiques publiques est de favoriser les sorties vers le logement des personnes hébergées en autonomie suffisante pour y accéder. A ce titre, et comme c'était déjà le cas avant 2013, les personnes sortant d'hébergement font partie des publics prioritaires identifiés dans le PDALPD au titre du contingent préfectoral.

En vue de favoriser le maintien dans le logement des personnes les plus vulnérables, l'État a financé, pour le département du Nord, 3 672 mesures d'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) en 2013, qui ont bénéficié à 607 ménages. Par ailleurs, le dispositif d'intermédiation locative financé par l'État a permis de capter 200 logements dans le parc privé.

## ■ LA MOBILISATION DES DISPOSITIFS D'AIDE

### ► Protéger les personnes vulnérables et les pupilles

Les mesures de protection des majeurs sont financées notamment par l'État : ainsi en 2013, l'État a financé les opérateurs associatifs à hauteur de 9 239 362,82 € et les mandataires privés à hauteur de 300 067,58 €. 20 660 mesures ont été recensées dans le Nord en 2013 dont :

- 19 140 par les opérateurs associatifs (au nombre de 8) ;
- 650 par les mandataires privés (au nombre de 23) ;
- 870 par les préposés d'établissements (ex : maisons de retraite) (18 établissements sont déclarés).

En 2013, le nombre de pupilles de l'État dans le département du Nord est de 236 (stable par rapport à l'année 2012 : 237). Au cours de l'année 2013, 68 enfants ont été admis en qualité de pupilles de l'État (54 en 2012).

Les conseils de famille continuent à assurer une prise en charge de ces adolescents et les rencontrent régulièrement et au moins une fois par an. En 2013, les conseils de famille continuent le projet entrepris en 2012, à savoir rencontrer quelques jeunes majeurs sur la base du volontariat. 42 adoptions ont été réalisées en 2013 (30 en 2012).

### ► Lutter contre les violences faites aux femmes

La mobilisation des services de l'État, pilotée par la délégation aux droits des femmes de la direction départementale de la cohésion sociale, s'est renforcée. Plus de 2,2 millions d'euros ont été



## ➤ Améliorer l'accès à la pratique sportive et assurer la protection des usagers

L'objectif est la réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive pour les publics qui en sont éloignés. Il repose sur la mobilisation de la part territoriale du centre national pour le développement du sport (CNDS) au bénéfice d'actions en direction des publics prioritaires et de la professionnalisation de l'encadrement sportif des partenaires associatifs.

En 2013, la part de l'enveloppe départementale du Nord engagée au bénéfice d'actions en direction des publics prioritaires - jeunes issus des quartiers sensibles, public féminin, personnes en situation de handicap - s'est élevée à 1 195 333 €, soit une augmentation de plus de 7 % par rapport à l'exercice 2012.

59 emplois ont par ailleurs fait l'objet d'un soutien financier du CNDS à hauteur de 645 788 €.

Ces résultats résultent de la qualité des relations partenariales entre le mouvement sportif (associations sportives agréées et comités départementaux) et l'État dans le département.

La protection des usagers passe par le contrôle des établissements d'activités physiques et sportives.

L'activité de contrôle des EAPS participe d'une dynamique globale visant l'amélioration de la qualité des conditions de la pratique sportive des pratiquants dans le Nord. En 2013, elle a été marquée par :

- un travail de ciblage des priorités de contrôles fondé sur l'analyse des risques et les spécificités départementales ;
- la réalisation de 120 contrôles (7% des établissements) en progression quantitative de 1.14 points au regard de 2012 ;
- des missions réalisées pour partie dans un cadre interministériel : OIV ou participation à la cible nationale de contrôle des salles de remise en forme ;
- une démarche qualitative sur le suivi post-contrôle des EAPS où des problématiques ont été identifiées.

## ➤ Offrir aux élèves les moyens de mieux apprendre

La loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'école vise à donner à chacun des élèves les moyens de mieux apprendre.



Parmi les nouveautés de la rentrée 2013 :

- La semaine de quatre jours et demi qui permet de mieux répartir les heures de classe sur la semaine,

d'alléger la journée de classe de 45 minutes en moyenne et de programmer les séquences d'enseignement avec une meilleure prise en compte des capacités d'attention des élèves. La semaine est mieux équilibrée et des activités pédagogiques complémentaires (36 heures / année) en groupes restreints, permettent l'aide aux élèves rencontrant des difficultés, une aide au travail personnel et des activités liées au projet d'école. Les nouveaux rythmes scolaires permettent également une meilleure articulation des temps scolaires et périscolaires (formalisés dans le projet éducatif territorial – PEDT), et offrent aux élèves la possibilité d'accéder à des activités sportives, culturelles et artistiques qui contribueront à développer leur curiosité intellectuelle et à renforcer le plaisir d'apprendre et d'être à l'école.

Avec cette réforme, le nombre de jours d'école passera de 144 jours par an à 180 jours, ce qui rapprochera la France de ses voisins européens.

A la rentrée 2013, sur les 597 communes que compte le département du Nord, 96 communes se sont positionnées pour une mise en œuvre de la réforme en 2013. Cela concerne 322 écoles publiques et 4 écoles privées, soit environ 47 000 élèves (près de 20%).

- Le dispositif « plus de maîtres que de classes » qui est destiné à mieux répondre, au sein même de la classe, aux difficultés rencontrées par les élèves dans leurs apprentissages.

Cette mesure contribue à améliorer l'efficacité des pratiques pédagogiques des maîtres et à promouvoir le travail en équipe pour la prévention et le traitement des difficultés rencontrées par les élèves.

Les écoles concernées par ce dispositif sont celles de l'éducation prioritaire mais aussi des écoles repérées localement comme relevant de besoins similaires.

Ce dispositif repose sur l'affectation d'un maître supplémentaire dans une école.

L'objectif de l'équipe pédagogique de l'école ainsi constituée est de conduire chaque élève à la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences.

Le nouveau service public du numérique éducatif instauré par la loi du 8 juillet 2013 a pour mission d'organiser une offre de productions pédagogiques à destination de l'ensemble de la communauté éducative.

Dans le département du Nord, grâce à l'implication des collectivités territoriales, des élus et de la direction académique, le taux d'équipement informatique par élève est supérieur à la moyenne nationale.

Quelques exemples pour illustrer cette implication :

- les Flandres où les enveloppes parlementaires servent depuis quelques années à équiper les écoles en tableaux interactifs ;

- la Porte du Hainaut où avec l'aide de la caisse des dépôts, des espaces numériques de proximité ont été développés avec un double usage : scolaire durant le temps de classe et tout public le soir et le week-end ;
- le développement important des espaces numériques de travail (ENT) dans l'ensemble des établissements du 2nd degré et une grande attention portée à l'équipement, notamment pour les établissements neufs (ex : le collège Lucie Aubrac de Tourcoing).



© préfecture du Nord

- Favoriser l'accès à la culture et à l'éducation artistique.

Quatre nouveaux projets de médiathèque ont été soutenus : Auby (1 056 m<sup>2</sup>), Sequedin (531 m<sup>2</sup>), Beuvrages (765 m<sup>2</sup>) et Recquignies (454 m<sup>2</sup>). Si l'on ajoute les suites d'opérations, les projets de réinformatisation, l'enveloppe globale des aides pour le département représente près de 2,4 millions d'euros. Inauguration des nouveaux équipements de La Madeleine, Condé-sur-l'Escaut, Escaudain, Sars et Rosières. Sur le front des librairies, 7 enseignes ont pu bénéficier d'aides pour des projets de développement ou d'informatisation.

Le comité de pilotage régional pour l'éducation artistique et culturelle – COPREAC – remédie aux inégalités d'équipement et d'accès à la culture pour la jeunesse et pour les familles. Des programmes adaptés aux différents contextes d'action et ayant pour dénominateur commun le principe de résidence-mission d'artiste sont proposés aux collectivités : artiste rencontre territoire scolaire (ARTS), artiste rencontre territoire (ART), qu(ART)ier, contrats locaux d'éducation artistique (CLEA). En 2013, 2 nouvelles collectivités ont pu bénéficier d'1 CLEA : Valenciennes Métropole et Communauté de communes Flandres Lys. Deux résidences du centre régional du livre et de la lecture ont été financées par la DRAC.

Trois conventions de partenariat avec le centre hospitalier régional universitaire de Lille, l'établissement public de santé mentale de l'agglomération lilloise et le GCS du groupement des hôpitaux de l'institut catholique de Lille ont été signées par la DRAC et l'ARS dans le cadre du programme « Culture – Santé » (2011 – 2014). Elles entérinent la politique culturelle des trois établissements de santé. La convention Culture-Justice, à laquelle la direction de la protection judiciaire de la jeunesse prend part, poursuivra le développement d'activités culturelles spécifiques dans les établissements pénitentiaires, en touchant un plus grand nombre de détenus, renforçant

les liens entre les établissements culturels et pénitentiaires et leur participation aux manifestations nationales et locales, et en valorisant à l'extérieur des activités menées en milieu pénitentiaire. En 2013, ce dispositif a été réalisé dans les maisons d'arrêt de Valenciennes, Douai, Dunkerque, Sequedin et dans les centres pénitentiaires d'Annœullin et Maubeuge ;

Le label « exposition d'intérêt national », attribué par le ministère de la culture, récompense chaque année les manifestations les plus remarquables organisées par des musées de France. Bénéficiant d'une subvention exceptionnelle de l'État, elles doivent mettre en œuvre une politique d'élargissement des publics. En 2013, l'exposition du LaM « Picasso, Léger, Masson : Daniel-Henri Kahnweiler et ses peintres » a obtenu ce label.

Dans le cadre des projets nationaux des commémorations de la première guerre mondiale, la thématique « guerre et paix » mise en œuvre par l'association des conservateurs des musées du Nord-Pas-de-Calais a été labellisée « centenaire 14-18 » par la mission centenaire. « guerres et paix » multiplie les approches et les points de vue sur le rôle de l'art et du patrimoine au sein des conflits.



## ■ LA RÉFORME DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

La réforme de la politique de la ville initiée en 2013 a pour objectif de préparer les contrats de ville de nouvelle génération qui auront vocation à prendre la suite des actuels contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) dont les engagements courent jusqu'à la fin de l'année 2014.

L'un des objectifs est de passer à un zonage unique ciblé sur des quartiers plus limités. La nouvelle géographie sera basée sur le revenu médian par ménage et sur la densité de population.

Les quartiers réglementaires, dans lesquels seront déployés les avantages sociaux et fiscaux de la politique de la ville, bénéficieront des crédits « politique de la ville » et des crédits de droit commun renforcés. Ils remplaceront les ZUS, ZRU, ZFU, CUCS...

Les quartiers « vécus » comprendront les infrastructures et équipements (écoles, salles de sports...) qui sont fréquentés par les habitants des

quartiers réglementaires. Ils bénéficieront des crédits de la politique de la ville et des crédits de droit commun renforcés.

Les quartiers de veille active sont les quartiers qui sortiront de la géographie prioritaire ou en situation de fragilité. Ils ne bénéficieront que de crédits de droit commun renforcés.

La loi met en place un contrat de ville unique pour la ville et la cohésion urbaine : il traitera dans un même cadre des enjeux de cohésion sociale, de renouvellement urbain et de développement économique.

Ce contrat unique permettra la mobilisation de l'ensemble des politiques publiques d'éducation, d'emploi, de justice, de sécurité, de transport, de santé.

Pour la première fois, le principe fondamental de co-construction de la politique de la ville avec les habitants est reconnu.

Parallèlement, chaque ministère concerné par la politique de la ville a signé une convention d'objectifs et de moyens, ayant pour but de décrire comment les moyens de droit commun alloués aux ministères seront déclinés en politique de la ville. Onze conventions ont été signées à ce jour.

Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) et la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole (CAVM) sont les deux sites expérimentaux qui ont été retenus en 2013 pour le département du Nord parmi les treize prévus au niveau national, dont la préfiguration doit permettre sur un temps très court de prendre un temps d'avance par rapport aux autres territoires de la politique de la ville. Au terme de la préfiguration, les sites devront avoir été le plus loin possible dans la démarche contractuelle et être en mesure de faire remonter un premier projet de contrat. Le contrat portera à la fois sur le volet social et sur le volet urbain (NPNRU).

Existant depuis 1982, d'abord uniquement pour la période estivale au travers des opérations prévention été (OPE), le dispositif ville vie vacances (VVV) s'est élargi fin 1995 à toutes les vacances scolaires. Il a été étendu à tous les départements et est destiné aux jeunes les plus en difficulté.

Il constitue l'un des principaux programmes de prévention de la délinquance engagés par l'Etat en direction des jeunes des quartiers en géographie prioritaire de la politique de la ville.

Une journée de rencontres et d'échanges autour des programmes « ville vie vacances » et « loisirs des jeunes dans le Nord » a été organisée le vendredi 31 mai 2013.

Cette journée, qui s'est déroulée à l'école nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ) à Roubaix, a été l'occasion d'échanger sur la mise en œuvre de ces dispositifs, et de partager les expériences autour des thèmes de la laïcité et de la mixité notamment.

Cette manifestation a été l'occasion de dynamiser le dispositif en réunissant les acteurs de terrain pour leur permettre de partager leurs expériences et nourrir leur réflexion sur des thèmes prioritaires, et d'informer sur les différentes déclinaisons du dispositif VVV.



Journée VVV © Acisé



Accueil de la sous-préfecture de Valenciennes © BRCI

## → *Un État plus performant*

Les services départementaux de l'État ont veillé, en 2013, à garantir au public un service de qualité dans une logique d'amélioration continue et de développement de l'offre de service numérique. Cette année a également été marquée par l'obtention du label Marianne par la préfecture du Nord.

### ■ UNE PRIORITÉ DONNÉE A L'ACCUEIL

#### ➤ L'obtention par la préfecture du label Marianne



Le 27 mars 2013, le groupe AFNOR certification a décerné le label Marianne à la préfecture du Nord, reconnaissant ainsi la qualité de l'accueil des usagers.

Ce label atteste du respect de 19 engagements portant

sur les modalités d'accueil sous toutes ses formes (physique, téléphonique, courrier, électronique) dans les services publics. Il vise à apporter aux usagers des garanties sur les conditions et la performance de leur accueil.

Si les services de la préfecture du Nord se sont engagés depuis plusieurs années dans cette démarche volontaire d'amélioration, ce label, valable 3 ans, vient saluer le travail accompli mais engage aussi les services dans une logique d'amélioration continue.

En 2013, 297 usagers ont exprimé leur avis sur le confort des locaux, les délais d'attente, l'écoute des agents, l'accueil téléphonique et la qualité des informations mises en ligne sur le site internet. Lors de cette enquête de satisfaction tout au long de l'année 2013, près de 90 % des sondés se disaient satisfaits de l'accueil qui leur a été réservé en préfecture.

#### ➤ Des démarches Marianne déployées dans de nombreux autres services

Depuis 2011, les services de la DGFIP appliquent le référentiel Marianne afin de garantir un standard de qualité de l'accueil et une relation de confiance entre l'utilisateur et l'administration. Les résultats des enquêtes menées en 2013 dans le cadre du référentiel Marianne témoignent que la qualité de ce service est demeurée très satisfaisante malgré des flux d'utilisateurs importants. À titre d'exemple, le taux de traitement des courriers dans le délai de 15 jours a été de 85,4% et le taux de traitement des courriels dans le délai de 5 jours a été de 97,9 %.



La sous-préfecture de Douai s'est également engagée en 2013 dans une démarche d'amélioration de l'accueil en se conformant aux engagements de ce référentiel. En octobre 2013, 97 % des usagers se disaient satisfaits de l'accueil qui leur a été réservé (contre 88 % en mai 2013).

## ■ DES ACTIONS CONCRÈTES DE MODERNISATION DE L'ACCUEIL DES USAGERS

### ➤ Un effort significatif porté sur l'accueil des personnes handicapées

La préfecture a engagé en 2013 de nombreux aménagements visant la mise en accessibilité de ses services d'accueil du public. Programmés pour un montant de près de 250 000 €, ils se matérialisent notamment par la mise aux normes des guichets d'accueil pour les personnes à mobilité réduite, la pose de bandes de guidage au sol pour les personnes ayant une déficience visuelle, ou l'acquisition d'une boucle magnétique de guichet pour les usagers malentendants. Ces nouveaux équipements participent à l'engagement de la préfecture à faciliter l'accomplissement des démarches administratives des personnes handicapées

### ➤ Mais également sur l'accueil des ressortissants étrangers

Depuis le 16 octobre 2013, pour chaque demande de titre de séjour, les empreintes digitales des ressortissants étrangers sont enregistrées. La préfecture de Lille ainsi que les sous-préfectures sont équipées de stations permettant cette prise d'empreintes.

Répondant à une exigence de l'Union européenne, la mise en place de la biométrie consiste en l'enregistrement numérisé des empreintes digitales dans les titres de séjour. Ce titre de séjour sécurisé permet de lutter contre la fraude, l'usurpation d'identité et l'immigration irrégulière tout en permettant de mieux garantir les droits des personnes en situation régulière.

Dans le cadre du déploiement de ce nouveau titre de séjour biométrique, des travaux conséquents ont été engagés pour un coût global de près de 560 000 €. À cette occasion, les sites de Lille et d'Avesnes-sur-Helpe ont réaménagé leurs locaux pour améliorer durablement les conditions d'accueil des étrangers.

L'année 2013 a aussi été marquée par la création d'un guichet d'accueil pour les étudiants étrangers au sein de la maison des services à l'étudiant, implantée sur le site de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis. Ce site, qui est le seul existant dans le

département du Nord, a fait l'objet d'une convention de partenariat signée le 11 juillet 2013 entre l'État et cet établissement d'enseignement.

### ➤ Une écoute des usagers renforcée afin de mieux répondre à leurs attentes

Afin de délivrer une information de qualité à leurs usagers et de se tenir à leur écoute, la direction départementale des finances publiques a organisé des comités locaux d'usagers professionnels (CLUPRO), qui offrent un espace d'échange sur les sujets qui touchent à la fiscalité et aux démarches des professionnels. Le CLUPRO réunit l'administration ainsi que des représentants des instances professionnelles (avocats, chambre des métiers, chambre de commerce et d'industrie, organismes agréés...) qui peuvent ainsi faire remonter les difficultés qui leur ont été signalées par leurs membres/adhérents ou celles qu'ils anticipent.

Les deux CLUPRO tenus en 2013 ont été l'occasion pour les participants d'échanger sur des sujets tels que le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), le crédit d'impôt recherche (CIR), le développement des télé-procédures ou la révision des valeurs locatives des locaux professionnels.

## ■ LE DÉVELOPPEMENT D'UNE NOUVELLE OFFRE DE SERVICE NUMÉRIQUE AUX USAGERS

### ➤ L'accueil numérique : de nouvelles offres en ligne pour un service gagnant en proximité

La pré-plainte en ligne est disponible dans le département du Nord depuis le 4 mars 2013. Ce dispositif permet un signalement immédiat des faits commis sur le site <https://www.pre-plainte-enligne.gouv.fr>. Il réduit, par la prise de rendez-vous, le délai d'attente lors du dépôt de plainte dans les locaux de la police ou de la gendarmerie et représente une avancée dans la simplification des démarches.

Avec e-modification/e-dissolution, accessible sur <https://compteasso.service-public.fr/>, les associations déclarent en quelques clics, les modifications intervenues dans la vie de l'association : les modifications de l'équipe des administrateurs, du titre, de l'objet, du siège social, des statuts, de la liste des établissements, de la situation patrimoniale...

Ce téléservice est complémentaire à e-crédation, qui existe depuis janvier 2012 : les associations n'ont donc plus à ressaisir les données d'identification déjà déclarées.

Les associations bénéficient ainsi :

- d'une démarche plus rapide et plus fiable grâce à des contrôles de saisie ;
- du suivi de l'avancement de leur dossier ;
- une fois la modification enregistrée, de la réception dématérialisée d'un récépissé.

### ► L'accueil numérique : un nouvel espace internet départemental

Par ailleurs et depuis le 24 septembre 2013, le site [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr) est devenu le site «IDE» (internet départemental de l'État) du Nord. Il regroupe désormais les informations de la préfecture et des directions départementales interministérielles du Nord (DDCS, DDPP et DDTM) en relayant, plus largement, les actualités de l'ensemble des services de l'État dans le département. Il s'habille d'un graphisme plus épuré et d'une accessibilité renforcée, notamment via les smartphones.

Les services de l'État dans le département offrent ainsi à leurs usagers un support internet unique, simplifié et modernisé. Le site est consulté par plus de 100 000 visiteurs chaque mois.

Pour promouvoir l'outil internet et inciter les usagers à consulter son site, la préfecture s'est dotée de Flashcodes. Les usagers équipés peuvent de cette manière accéder au site internet de la préfecture en un seul clic depuis leur smartphone et découvrir toutes les informations nécessaires à leurs démarches.



Affichés dans le hall d'accueil et les salles d'attente, ou encore insérés dans certains documents mis à la disposition des usagers, les Flashcodes participent au mouvement de limitation des déplacements inutiles des usagers.

### ► L'accueil numérique : un accès aux outils facilité

En outre, la direction régionale des finances publiques offre aux usagers la possibilité d'effectuer leurs règlements par des moyens de paiement modernes. Un plan de déploiement de terminaux de paiement électronique a donc été mis en place. La carte bancaire cumulant souplesse, sécurité et simplicité. Elle permet aux usagers de régler leurs impôts, des timbres fiscaux ou les services publics de proximité (cantines, piscines, campings, offices de tourisme, musées, soins hospitaliers...). Au 31 décembre 2013, plus de la moitié des centres des finances publiques du département étaient dotés d'un terminal de paiement électronique.



Enfin, s'agissant des actions de communication, les services de la DRFiP du Nord participent à l'accompagnement et au soutien des professionnels dans leur développement économique ou en période de difficultés financières. Tout au long de l'année 2013, la DRFiP s'est mobilisée afin de communiquer le plus largement possible sur le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et de permettre aux entreprises d'en bénéficier rapidement à l'aide de pré-financements. Ainsi se sont tenues plus de 50 réunions dans tout le département, permettant de rencontrer au total plus de 800 experts-comptables et 2 000 chefs d'entreprises, mais aussi des membres des chambres de commerce et d'industrie, des organismes agréés ou encore des représentants des collectivités locales.

Dans le domaine agricole, les premières « rencontre agricole » par territoires se sont déroulées en 2013. Ces journées ont permis d'échanger avec la profession agricole sur le développement durable du territoire. Par ailleurs, et pour encourager la télédéclaration des demandes d'aides au titre de la politique agricole commune, la direction départementale des territoires et de la mer a mis à disposition des agriculteurs des ordinateurs avec l'accompagnement éventuel par un agent.

## ■ DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES POURSUIVANT LEUR MODERNISATION

L'année 2013 a parachevé les dernières opérations prévues au schéma départemental de coopération intercommunale.

En matière de dématérialisation des actes, le nombre d'actes télétransmis en 2013 a progressé pour atteindre près de 35 500 actes télétransmis contre près de 23 700 en 2012. En 2013, 25 % des actes reçus par les services de la préfecture et des sous-préfectures ont été télétransmis.

L'année 2014 devrait voir l'utilisation de ce dispositif se développer grâce à de nouvelles réunions de sensibilisation ainsi qu'au déploiement de l'application « ACTES budgétaires ».

La DRFiP a accentué en 2013 la promotion du déploiement du protocole d'échange dématérialisé de ses données comptables auprès des collectivités locales. Ce protocole réduit la consommation de papier, les travaux de manipulation et de stockage, facilite le référencement et l'archivage. Dans le département, 7 % des collectivités ont adopté ce dispositif et parmi celles-ci, 7 communes de plus de 10 000 habitants.



L'État dans le département du Nord  
Rapport d'activité des services de l'État 2013

Document réalisé par la préfecture avec le concours des sous-préfectures et des services de l'État

Préfecture du Nord

12, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE cedex  
Tél : 03.20.30.59.59 - Fax 03.20.30.52.32

Site internet : [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)

Conception & réalisation graphique : Préfecture du Nord / SIDSIC59 - BEP